

Sujet : [INTERNET] Objet : enquête publique " PARC EOLIEN DE SAINT-SULPICE "

De : michele dallay <michelejdallay@gmail.com>

Date : 24/12/2021 11:38

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

CI- joint le courrier des observations de Me et Mr DALLAY

—Pièces jointes :

Fiche enqu publ EOLIEN st sulpice les f du 21 12 21.doc

50,0 Ko

Madame et Monsieur **Michèle et Jean DALLAY**
1, Le Petit-Bois
87 160 MAILHAC SUR BENAIZE

Le 23 décembre 2021

à

Monsieur **Jean-Louis SAGE**, Président de la commission d'enquête
Monsieur **Claude GOMBAUD**, membre de la commission d'enquête
Monsieur **Bernard REILHAC**, membre de la commission d'enquête

Mairie de SAINT SULPICE LES FEUILLES
Voie de la Reine
87 160 SAINT SULPICE LES FEUILLES

OBJET: Enquête publique du projet de parc éolien industriel sur la communes
de **SAINT SULPICE LES FEUILLES (87)**

REFERENCE: Arrêté DL/BPEUP n° 2021/120 du 26 octobre 2021 préfecture de la
Haute-Vienne

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous sommes des habitants du nord **LIMOUSIN**, territoire sacrifié avec les départements limitrophes au profit de l'éolien industriel. Certains projets sont déjà réalisés, d'autres sont en cours. Les citoyens ne peuvent pas se battre à armes égales sur ces dossiers complexes qui concernent une énergie intermittente donc peu productive mais présentée par des beaux parleurs comme indispensable pour sauver la planète. Cette énergie dite "verte" est très couteuse pour les consommateurs en plus de détruire leur environnement.

A l'inverse les promoteurs de l'**éolien industriel** et leurs alliés intéressés ont à leur disposition des moyens très importants à tous les niveaux, médiatiques financiers et juridiques pour la promotion de cette énergie qui est aussi et surtout très juteuse pour eux et leurs alliés.

Dans ce contexte, les enquêtes publiques nous semblent donc surtout destinées à donner l'**impression** que les populations locales ont été consultées et ont approuvées ces projets. Nous venons de lire la délibération du conseil municipal d'**AZERABLES (23)** concernant ce projet de **SAINT SULPICE LES FEUILLES** alors que leur commune est déjà transformée en zone industrielle "éolienne", vous pouvez voir les appréciations !

Sans vous détailler tous les arguments défavorables sur ces projets pour notre région que vous devez connaître par cœur, sachez que nous **sommes aussi opposés** à celui-ci. Nous sommes également concernés sur notre commune limitrophe (**MAILHAC SUR BENAIZE**) par un projet identique **qui implique de sacrifier une forêt de feuillus, alors que les citoyens dans leur majorité y étaient opposés ainsi que la commission d'enquête et les services préfectoraux qui ont donné des avis défavorables.**

On constate pourtant que les promoteurs malgré tout cela contestent ces décisions devant les tribunaux jusqu'au plus haut niveau Conseil d'Etat, éventuellement devant la Cour Européenne sans problèmes notamment financiers pour obtenir gain de cause envers et contre tout et tous.

On peut se demander à quoi sert alors tout ce cirque, consultations, Enquête Publique ect... ect..., pour arriver le plus souvent à l'installation des éoliennes, sauf dans les régions riches avec des personnes influentes qui y possèdent une

résidence (certains politiques, élus, et autres....). Est-ce que c'est encore utile de nous faire perdre notre temps, surtout que les factures seront payées par nous citoyens directement ou indirectement (voir le prix de l'électricité).

NOTA: *JEAN-MARC JANCOVICI ingénieur dit: Le discours – y compris chez les verts – qui consiste à dire "on va pouvoir augmenter le pouvoir d'achat tout en mettant des énergies renouvelables partout" que l'on appelle **la croissance verte, est hélas un mythe.***

Veillez agréer, Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signatures

Madame **DALLAY Michèle**

Monsieur **DALLAY Jean**